



**DIRECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT**

**SERVICE DE L'EAU**

Bureau des Services  
Publics de l'Eau

47, rue Jean Jaurès  
BP 3718  
98846 NOUMEA CEDEX

## Compte-rendu de la visite du 12 juillet 2010 de la station d'épuration du collège Jean Fayard

N°

<b>Installation</b>	Station d'épuration du collège Jean Fayard
<b>Exploitant</b>	Direction de l'éducation
<b>Commune</b>	Dumbéa
<b>Quartier</b>	Katiramona
<b>Date de la visite</b>	12 juillet 2010
<b>Nom des participants</b>	

La visite de la station d'épuration du collège Jean Fayard a été réalisée à la demande de l'inspection des installations classées.

### **Descriptif de la station d'épuration du collège Jean Fayard :**

La station d'épuration du collège Jean Fayard met en œuvre un traitement pas boues activées. Dimensionnée pour 200 équivalents-habitants, elle collecte l'ensemble des eaux usées du collège. Celui-ci compte 396 élèves plus le personnel. Les trois quarts des élèves profitent de la demi-pension.

Les eaux usées sont collectées dans un poste de relevage. Les eaux usées sont ensuite envoyées dans un bassin d'aération, puis vers un clarificateur. Une partie des boues est recirculée du clarificateur vers le bassin d'aération, la production excédentaire étant manuellement envoyée vers un silo à boues lors des opérations de maintenance, au besoin.

Il est prévu de procéder prochainement à des travaux d'agrandissement du collège pour accueillir 500 élèves à la rentrée 2013. L'extension de la station à 300 équivalents-habitants est prévue à cette occasion.

### **Situation administrative :**

La station d'épuration a fait l'objet d'une déclaration (récépissé en date du 16 mai 2003).

### **Implantation, accès, sécurité, nuisances :**

La station d'épuration est située dans une enceinte grillagée au portail cadenassé. Les ouvrages en eux même ne sont pas cadenassés mais se révèlent suffisamment difficiles à ouvrir pour que cette précaution soit superflue. Un affichage de danger est clairement visible sur la clôture.

La cantine est équipée d'un bac à graisse entretenu par l'entreprise SOCOMETRA. EPUREAU indique ne rencontrer aucun problème lié à la présence de graisses sur cette station.

Un point d'eau est disponible sur le site. L'installation ne dégage pas d'odeur. Le bruit du compresseur n'est pas un problème actuellement. L'attention est toutefois attirée sur le fait que l'extension du collège est prévue juste à côté de la station, bien plus proche que ne le sont les bâtiments actuels. Des mesures devront être prises si nécessaire, en vertu de l'article 15 de la délibération n°205-97/BAPS du 20 juin 1997 , pour limiter les nuisances sonores.

### **Entretien et maintenance :**

La station est entretenue par la société EPUREAU.

### **Autosurveillance, niveau de rejet :**

L'article 5.5 de la délibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009 demande qu'une mesure des concentrations des rejets sur un échantillon moyen journalier doit être effectuée au moins une fois par an pour les paramètres pH, température, DBO5, DCO et MES, dont les résultats doivent être transmis à l'inspection des installations classées. EPUREAU indique avoir réalisé cette mesure, et communiqué ces résultats au collège, ce que confirme la gestionnaire.

### **Demandes de l'inspection des installations classées :**

L'inspection des installations classées demande que lui soit communiqué, dans un délai de 2 mois, les résultats des dernières analyses de l'effluent traité ;

L'inspection des installations classées demande également que lui soient transmis chaque année les résultats d'un bilan 24h permettant de justifier d'un niveau de traitement suffisant.

Par ailleurs, l'inspection des installations classées informe qu'un dossier de porté à connaissance devra lui être adressé préalablement aux travaux d'extension de la capacité de la station d'épuration dans le cadre des travaux d'agrandissement envisagés.

### **Pièces jointes :**

- Photographies de la visite du 12/07/2010
- Délibération n°205-97/BAPS du 20 juin 1997
- Délibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009

**Photographies de la visite du 12 juillet 2010 :**



*Step du collège Jean Fayard*



*Bassin d'aération*



*Clarificateur*



*Silo à boues*